

Au nom de Sa Majesté, le député de Son Excellence le gouverneur général, sanctionne ces bills.

Alors l'Orateur de la Chambre des communes s'adresse au député de Son Excellence le gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence du gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session de la vingt-deuxième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Durant la présente session, il s'est tenu, à Londres, une conférence des premiers ministres du Commonwealth au cours de laquelle ont eu lieu, dans l'atmosphère de collaboration amicale qui caractérise ces réunions, des échanges de vues très utiles sur la situation internationale.

Depuis l'ouverture du Parlement, en janvier, la tension entre l'Union soviétique et l'Occident a continué de diminuer, bien qu'aucun événement ne nous permette de croire que l'Union soviétique a modifié ses objectifs fondamentaux.

Malheureusement, la situation au Moyen-Orient s'est aggravée par suite de la mainmise soudaine du gouvernement de l'Égypte sur le canal de Suez, geste qui a introduit un nouvel élément de discord et de danger dans cette partie agitée du monde.

Mes Ministres continuent tous leurs efforts, par l'entremise des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en vue de consolider les forces qui assurent la paix et participer pleinement à toutes les tentatives visant à résoudre les problèmes internationaux qui divisent le monde de façon si malheureuse.

Cette année encore, l'économie canadienne marque une expansion et un progrès constants. La situation commerciale est bonne et l'embauche est à un niveau élevé. De plus, notre commerce international touche de nouveaux sommets. De fortes ventes à l'étranger sont venues réduire nos stocks de céréales extraordinairement élevés par suite de plusieurs récoltes surabondantes. La confiance des Canadiens en notre puissance économique se reflète dans le chiffre élevé des dépenses en immobilisations qui, cette année, sont même sensiblement plus fortes que celles de l'an dernier. De fait, presque tous les secteurs de l'économie nationale connaissent des jours prospères.

Afin d'alléger les difficultés financières que certains producteurs de céréales éprouvaient par suite du manque d'espace dans les élevateurs, vous avez

autorisé le Gouvernement à garantir des prêts bancaires gagés sur les céréales entreposées dans les fermes. Vous avez aussi autorisé le Trésor à acquitter, à compter du 1^{er} août 1955, les frais d'entreposage et d'intérêt à l'égard du blé détenu par la Commission canadienne du blé en sus de ses reports normaux.

Vous avez adopté une loi qui autorise le gouvernement à verser aux gouvernements provinciaux des paiements de péréquation d'impôts et des paiements de stabilisation de revenu provincial ainsi que des paiements de location de domaines fiscaux aux provinces qui préféreront conclure une convention avec le gouvernement fédéral au lieu de lever elles-mêmes certains impôts. Ces mesures ont été étudiées, cette année et l'année dernière, au cours de réunions entre représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, et mes Ministres sont d'avis que dans l'ensemble ces nouvelles dispositions constituent une amélioration substantielle et réaliste des relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement a également annoncé que, lorsque la majorité des gouvernements provinciaux, représentant la majorité de la population canadienne, seront prêts à adopter un programme d'assurance des soins hospitaliers, il sera disposé à recommander une mesure législative portant paiement aux provinces intéressées d'une part importante des frais d'un tel programme.

Vous avez au moyen d'une loi autorisé le gouvernement à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux en vue du partage des frais de l'assistance aux chômeurs dans le besoin qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Six gouvernements provinciaux ont signé de telles ententes.

Donnant suite à une loi adoptée au cours de la présente session, on a commencé l'aménagement d'un pipe-line exclusivement canadien qui amènera le gaz naturel de l'Alberta aux marchés de l'Est.

Vous avez adopté une mesure législative modifiant la Loi sur la route transcanadienne en vue d'autoriser une plus forte contribution du gouvernement fédéral à la construction de la route transcanadienne et ainsi hâter l'achèvement de cette importante artère nationale.

La Loi nationale sur l'habitation a été modifiée pour permettre au Gouvernement d'apporter une aide et un encouragement plus efficaces au réaménagement des vieux quartiers de nos villes. Une autre modification à cette loi prévoit une nouvelle augmentation des montants pouvant être prêtés pour l'amélioration des maisons.

Un comité mixte des deux Chambres a fait une étude poussée des travaux et des projets de la Commission du district fédéral. L'étude du comité constituera un guide très utile dans l'aménagement futur de notre capitale nationale.

Vous avez permis l'extension des facilités mises à la disposition de notre population agricole grâce à la Commission du prêt agricole canadien et à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Vous avez étendu le champ d'action de la Banque d'expansion industrielle afin de favoriser davantage le progrès des petites industries dans tout le pays.

Vous avez adopté une mesure législative autorisant le National-Canadien à construire un embranchement depuis Bartibog jusqu'à la rivière Tomogonops, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Une loi a été adoptée qui assure aux femmes un salaire égal à celui des hommes, pour un travail égal, dans les industries qui sont de la compétence fédérale.